



Réuni en séance le 22 novembre 2017, en présence de 37 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte à l'unanimité le Règlement sur la perception des prestations aux collectivités publiques liées à la distribution d'électricité
2. Il refuse par 24 voix contre, 8 pour et 4 abstentions l'acquisition des parcelles no 130 et 135, sises à Verbier.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 22 janvier 2018.

Fait à Bagnes, le 23 novembre 2017

Le Conseil Général